



# Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :  
0417188 V

**NOUS CONTACTER :**

Tél : 0810 25 21 10  
Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

**Nous écrire :**

Caf de la Côte d'Or  
8 Boulevard CLEMENCEAU  
21043 DIJON CEDEX 9  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

211

Monsieur LAURENT MORELLI  
18 RUE HAUTE DE L EGLISE  
21350 VITTEAUX

Le 03 Mars 2015

Le directeur de la Caf de la Côte d'Or certifie que :

LAURENT MORELLI, né le 03/06/1968

a perçu les prestations suivantes pour les mois de **janvier 2015 à février 2015** :

PRESTATIONS	MONTANT
<b>Janvier 2015</b>	
Revenu de solidarité active <sup>1</sup>	452,21 €
<hr/>	
1. Détail du montant payé : 452,21 € dont 0,00 € au titre du Rsa activité. Eléments de calcul du Rsa : - Montant forfaitaire : 513,88 € - Montant de revenu d'activité pris en compte : 0,00 € soit un revenu garanti de 513,88 € Ce revenu garanti est un montant maximum duquel sont déduites les ressources de toute nature (prestations familiales, revenus d'activité, etc..)	
<b>Février 2015</b>	
Revenu de solidarité active <sup>1</sup>	452,21 €
<hr/>	
1. Détail du montant payé : 452,21 € dont 0,00 € au titre du Rsa activité. Eléments de calcul du Rsa : - Montant forfaitaire : 513,88 € - Montant de revenu d'activité pris en compte : 0,00 € soit un revenu garanti de 513,88 € Ce revenu garanti est un montant maximum duquel sont déduites les ressources de toute nature (prestations familiales, revenus d'activité, etc..)	

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI  
31B  
PAGE 1/2

MAT 0417188 V -  
IDX B 6093001 N 211 -



>04171886093000000000<



Janv 2015 : 226 €

Fév 2015 : 226 €

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de la Côte d'Or.

*Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.*

**Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation.**

*La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).*

*La loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du directeur de votre Caf.*

---

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI  
31B  
PAGE 2/2

MAT 0417188 V -  
IDX B 6093001 N 211 -



>04171886093000000000<

